

DOC
CA1
EA17
87C18
FRE

POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
CANADIENNE

.b433498X (F)

Vue d'ensemble

Octobre 1987

Le Canada contre l'apartheid



Introduction

Voilà plus d'un an déjà, le Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth concluait dans son rapport sur l'Afrique du Sud qu'à défaut d'une solution négociée, ce pays se retrouverait en proie au chaos, au carnage et à la destruction.

C'est d'ailleurs ce groupe qui est venu le plus près de trouver une formule susceptible de conduire à une fin négociée de l'apartheid. Mais ses efforts ont été vains; les tensions se sont accentuées et les tueries continuent.

Le Canada a déjà joué un rôle majeur dans l'intensification des pressions internationales contre l'apartheid. Nous avons mis en œuvre toutes les sanctions et mesures proposées lors de la dernière conférence du Commonwealth, et nous avons encouragé les pays occidentaux plus puissants à accentuer leurs pressions en faveur du changement.

Par ailleurs, nous avons réussi à établir avec les États de la ligne de front, et avec le Congrès national africain, une relation de confiance qui, nous l'espérons, aura permis de raffermir la position des Noirs modérés.

Le Canada partage avec les autres démocraties occidentales l'obligation de rechercher un moyen pacifique de mettre un terme à l'apartheid.

Nous devons accroître constamment nos pressions sur le gouvernement sud-africain pour qu'il démantèle l'apartheid et, dans le même temps, encourager l'établissement d'un dialogue véritable entre les Blancs d'Afrique du Sud et les leaders de la communauté noire.

Le très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures
(Extrait d'une lettre au *Toronto Star*, le 28 août 1987)

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
Foreign Affairs, Trade
and Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Pourquoi le Canada participe-t-il à la campagne contre l'apartheid?

En faisant de la couleur de la peau la pierre angulaire du système politique et économique de l'Afrique du Sud, l'*apartheid* bafoue les normes morales internationales qui sous-tendent la recherche de la paix et de la prospérité au sein de la famille des nations.

S'il est vrai que de nombreux autres pays violent aussi les droits de la personne et permettent à une minorité d'accaparer plus que sa juste part de la richesse et du pouvoir, l'Afrique du Sud, elle, se place dans une catégorie distincte en étant le seul pays du monde où le racisme est le fondement du gouvernement et du système économique.

Le Canada fait partie des nombreuses nations qui assortissent d'actions concrètes leur condamnation de l'*apartheid*.

Conformément à sa politique d'internationalisme constructif, le Canada a relevé le défi de jouer un rôle moteur dans la lutte contre l'*apartheid*, et il fait fonction de trait d'union entre les nations en développement et le monde industrialisé.

Au sein du Commonwealth et de la Francophonie, lors des Sommets économiques des sept grandes nations industrialisées et dans d'autres instances, le Canada continue d'exercer des pressions en vue d'obtenir des changements fondamentaux en Afrique du Sud.

Avec la fin de l'apartheid, qu'advient-il en Afrique du Sud?

Les dirigeants noirs se sont fixé l'objectif — partagé par le Canada — de rendre tous les citoyens sud-africains égaux, qu'ils soient blancs ou noirs, ou encore qu'ils appartiennent aux petites minorités de métis ou de ressortissants de descendance asiatique, lesquels bénéficient à l'heure actuelle d'un peu plus de droits que les Noirs.

Certains Sud-Africains blancs soutiennent que le démantèlement du système actuel se traduira par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement marxiste, par la violence et par une mauvaise gestion. En réalité, le plus longtemps on réprimera l'opposition légitime à l'*apartheid*, le plus de risques il y aura que des solutions radicales gagnent la faveur de la communauté noire.

Jusqu'à présent, aucune idéologie particulière ne s'est imposée aux dirigeants noirs; on pourrait donc exprimer de nombreuses conceptions dans le cadre d'un authentique dialogue entre représentants des communautés noire et blanche visant à baliser la transition du système fondé sur l'*apartheid* à un autre fondé sur l'égalité.

Le Canada et d'autres pays aident des Sud-Africains de divers segments de la communauté noire à acquérir la formation qui leur permettra un jour d'occuper des postes de direction dans leur pays.

Dans les faits, ce que de nombreux Sud-Africains de race blanche redoutent, c'est de perdre les avantages économiques et politiques dont ils jouissent en vertu du système de l'*apartheid*. Cela ne saurait justifier le racisme.

Que fait le Canada face à l'apartheid?

Les pressions que nous exerçons prennent diverses formes, par exemple, la restriction des échanges commerciaux, dont l'objectif avoué est d'isoler l'Afrique du Sud et d'amener son gouvernement à travailler, de concert avec les représentants de la majorité noire, à la mise en place d'un gouvernement représentatif non racial fondé sur l'égalité.

Le Canada souscrit à la conclusion du Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth, selon lequel seules des « mesures concrètes » sont susceptibles d'amener les dirigeants blancs sud-africains à entamer des négociations.

Alors que le gouvernement sud-africain refuse toujours d'engager de réels pourparlers avec les dirigeants noirs, le Canada poursuit ses propres contacts à la fois avec des Blancs et des Noirs en Afrique du Sud et avec d'autres pays concernés afin de trouver des moyens de briser l'impasse actuelle.

D'autre part, le Canada aide les victimes de l'*apartheid*, tant en Afrique du Sud même que dans les pays voisins.

Quelles sont les mesures mises en œuvre par le Canada?

Depuis 1985, le Canada a appliqué plus d'une vingtaine de sanctions mises au point par le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies.

À titre d'exemple, le Canada a interrompu les importations de produits agricoles, qui s'élevaient à environ 75 millions de dollars par année; il a réduit les services consulaires de sorte qu'il est plus difficile aux Sud-Africains d'obtenir des visas de séjour au Canada, et il a mis un terme à l'attribution de nouveaux prêts et aux nouveaux investissements en Afrique du Sud.

On trouvera ailleurs dans la présente brochure une description de toutes ces sanctions.

Les entreprises canadiennes ont également commencé à se retirer d'Afrique du Sud car « le jeu sud-africain n'en vaut plus la chandelle », pour reprendre l'expression employée dans le rapport publié en 1986 par l'administrateur du Code d'éthique à l'intention des entreprises canadiennes ayant une affaire en Afrique du Sud.

Au cours de 1986 et des quatre premiers mois de 1987, dix entreprises canadiennes ont cessé leurs activités en Afrique du Sud. Il en reste seulement cinq à détenir 50 % ou plus des parts de sociétés affiliées dans ce pays.

Les sanctions ne nuisent-elles pas aussi aux Noirs?

Il est indéniable que tant les sanctions que le retrait de sociétés multinationales ont certaines répercussions défavorables pour la population noire.

Toutefois, la plupart des dirigeants noirs — y compris l'archevêque Desmond Tutu — estiment que ces sanctions sont nécessaires car elles constituent un moyen de forcer le gouvernement sud-africain à apporter des changements et à permettre aux Noirs de bénéficier de meilleures conditions de vie à l'avenir. Sans ces changements, le système de *apartheid* ne tardera pas à infliger d'énormes souffrances à ses millions de victimes, c'est-à-dire à la population qui n'est pas de race blanche.

Les sanctions sont-elles efficaces?

L'opposition aux changements manifestée par le gouvernement sud-africain ne fait pas l'unanimité. Des gens d'affaires de premier plan et d'autres Sud-Africains sont en contact

avec des dirigeants noirs, avec lesquels ils cherchent à définir des modalités de coopération dans une Afrique du Sud multiraciale; certains d'entre eux ont même eu la hardiesse de se rendre à l'étranger pour y rencontrer des représentants du Congrès national africain, organisation frappée d'interdit en Afrique du Sud.

Il s'agit là d'une évolution significative, car l'objectif des sanctions est de ramener l'Afrique du Sud à la raison, et non de provoquer un effondrement de son économie.

Le Canada adoptera-t-il de nouvelles sanctions?

Les sanctions ne constituent pas une fin en soi. Elles doivent enclencher un processus. S'il n'y a aucun progrès vers le démantèlement de l'*apartheid*, le Canada est disposé à prendre de nouvelles mesures, qui pourraient aller jusqu'à la rupture totale des relations diplomatiques et économiques avec l'Afrique du Sud.

La fermeture de l'ambassade canadienne n'interviendrait toutefois qu'en dernier ressort, car elle limiterait la capacité du Canada d'exercer des pressions en faveur du changement, en empêchant le maintien de contacts avec les autorités sud-africaines et l'exécution de programmes d'assistance à l'intention des Sud-Africains.

Une telle décision entraînerait également la fin du programme d'aide aux victimes de l'*apartheid* mis en œuvre par l'ambassade elle-même. Les Canadiens qui fournissent une aide seraient aussi privés du soutien de diplomates sur place pour le règlement de problèmes pouvant surgir dans leurs relations avec les autorités sud-africaines.

De plus, la fermeture de l'ambassade obligerait le gouvernement canadien à s'en remettre à la presse, déjà censurée par les autorités sud-africaines, pour connaître la situation en Afrique du Sud.

La politique du Canada consiste à intensifier les pressions, étape par étape, en coopération avec d'autres pays opposés à l'*apartheid*, jusqu'à ce que l'Afrique du Sud se rende compte que la communauté internationale ne relâchera pas ses efforts en vue du démantèlement du système actuel.

Que fait-on pour secourir les victimes de l'apartheid?

L'aide du Canada aux victimes de l'*apartheid* en Afrique du Sud est concentrée dans les domaines de l'éducation, des secours humanitaires et du développement communautaire.

Pour ce qui est de l'éducation, on s'attache surtout à préparer les Noirs pour le jour où ils pourront occuper la place qui leur revient en Afrique du Sud.

Un fonds de 9 millions de dollars pour l'éducation aide des dizaines d'étudiants noirs à poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire. Ce fonds permet également de financer des programmes plus modestes, par exemple l'alphabétisation d'ouvriers agricoles et l'éducation d'adultes désirant terminer le cycle du secondaire.

D'autres programmes modestes bénéficient d'un soutien à même un fonds de 350 000 dollars administré par l'ambassade du Canada en Afrique du Sud.

Il arrive qu'il y ait complémentarité entre l'éducation et le développement communautaire. C'est le cas par exemple d'un programme, parrainé par l'ambassade, grâce auquel des femmes apprennent, en se servant des textiles, des perles et de l'équipement fournis, à fabriquer des produits qu'elles peuvent vendre, ce qui représente une nouvelle source de revenus pour elles et pour leur famille.

Figurent également parmi les programmes de développement communautaire soutenus par le Canada la construction, dans certaines collectivités rurales, d'abris anti-pollution destinés à protéger les sources et la création de jardins communautaires qui permettent aux populations d'améliorer leur régime alimentaire moyennant un coût modique.

Dans des collectivités pauvres, ces programmes, bien que modestes, peuvent améliorer de beaucoup la qualité de la vie.

Le Canada offre également des fonds permettant aux personnes détenues pour leur opposition à l'*apartheid* d'obtenir des services juridiques et de subvenir aux besoins de leur famille. En 1987, on a réservé un montant de 2 millions de dollars à ce fonds.

On attend également des entreprises canadiennes ayant une affaire en Afrique

du Sud qu'elles respectent des normes minimales d'équité énoncées dans le cadre d'un Code d'éthique établi par le gouvernement.

Certes, la situation est loin encore d'être parfaite. Cependant, l'administrateur indépendant du Code a indiqué, dans son rapport de 1986, que toutes les filiales d'entreprises canadiennes en Afrique du Sud soutiennent et appliquent le principe de l'égalité des salaires pour les Noirs et les Blancs accomplissant des tâches identiques ou similaires.

Pourquoi les voisins de l'Afrique du Sud ont-ils besoin d'une assistance particulière?

L'Afrique du Sud domine l'ensemble de l'Afrique australe et ses voisins ont subi à la fois des raids militaires et des pressions économiques.

Ces pays ont besoin de réduire leur dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud de manière à réaliser leur propre développement et à s'opposer au racisme qui sévit tout près d'eux.

Que fait le Canada pour ces pays?

L'aide du Canada aux voisins de l'Afrique du Sud a pour objectif de renforcer leur économie et de les rendre moins vulnérables aux pressions sud-africaines.

Le Canada se propose de verser environ 550 millions de dollars à neuf pays de la région au cours d'une période de cinq ans commençant en 1987.

De ce montant, environ 150 millions seront mis à la disposition de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), organisation d'auto-assistance créée par les pays en question; le reste sera versé directement à chacun d'eux.

Un des principaux objectifs de cette assistance est d'aider les pays membres de la SADCC à mettre en commun leurs ressources afin de faire face à leurs besoins.

À titre d'exemple, le Canada prête son concours à la construction, au coût de 50 millions de dollars, d'une ligne de transmission qui permettra au Botswana d'obtenir de l'électricité du Zimbabwe et de la Zambie au lieu de devoir faire appel à l'Afrique du Sud, comme c'est le cas actuellement.

L'infrastructure des transports constitue un autre domaine crucial, la puissance économique de l'Afrique du Sud résidant largement dans le fait qu'un grand nombre des liaisons terrestres, maritimes et aériennes de ces pays avec le monde extérieur passent par son territoire.

Doté d'une côte étendue le long de l'océan Indien, le Mozambique offre à l'ensemble de la région une solution de rechange à l'utilisation des ports sud-africains, et le Canada participe à l'amélioration de la ligne ferroviaire reliant au Malawi le port mozambicain de Nacala.

Peut-on espérer un dialogue à l'intérieur de l'Afrique du Sud?

Les perspectives à court terme ne sont pas encourageantes; même s'il a mis en œuvre quelques réformes ces dernières années, le gouvernement sud-africain reste déterminé à préserver la domination de la population blanche.

Entre-temps, le Canada et d'autres pays maintiennent les voies de communication tant avec le gouvernement sud-africain qu'avec les dirigeants noirs.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ne s'attendait pas à un déblocage lors de sa visite en Afrique du Sud en août 1987, mais du moins a-t-il pu constater que les deux parties souhaitent une solution non violente. « Les deux parties m'ont affirmé que le règlement de la question de l'*apartheid* par la violence serait catastrophique pour tous les citoyens sud-africains », a-t-il indiqué à son retour.

Nous devons redoubler d'efforts pour favoriser le dialogue, même si l'avenir proche s'annonce peu prometteur. En attendant, la violence continue.

Le Canada est-il en faveur de la violence dans la lutte contre l'*apartheid*?

Le Canada rejette le recours à la violence pour le règlement de problèmes politiques, où que ce soit, et il a clairement formulé son opposition à la violence en Afrique du Sud.

Il est tragique que de nombreux Sud-Africains noirs en soient venus à voir dans la violence le seul moyen de forcer le gouverne-

ment blanc à accéder à leurs revendications du droit à l'égalité.

L'*apartheid* est la cause de la violence à laquelle recourent les deux parties en Afrique du Sud. Seule son abolition mettra fin à cette violence.

Les Canadiens ont-ils un rôle à jouer ou s'agit-il d'une affaire ne concernant que le gouvernement?

Les mesures énergiques contre l'*apartheid* adoptées par le gouvernement reflètent les vues de la grande majorité des Canadiens. À titre individuel et au sein d'organisations bénévoles et autres, ceux-ci jouent un rôle décisif dans la lutte contre le système de discrimination raciale en Afrique du Sud.

Des milliers de personnes ont consigné leurs efforts dans le Registre canadien des mesures prises contre l'*apartheid* tenu par le ministère des Affaires extérieures. Si vous ou votre groupe souhaitez que votre action s'ajoute à la longue liste des contributions de vos concitoyens, veuillez communiquer par écrit avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Ottawa.

Moyens de pression exercés par le Canada sur l'Afrique du Sud

En plus de rechercher l'instauration d'un dialogue visant à mettre fin à l'*apartheid* et de fournir une aide aux victimes de l'*apartheid* à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, le Canada a adopté plus d'une vingtaine de sanctions en guise de moyens de pression sur le gouvernement sud-africain.

Il a réduit radicalement les échanges commerciaux, interdisant l'importation de divers produits sud-africains — charbon, fer, acier, produits agricoles, armes et uranium — et la vente au Canada de pièces d'or sud-africaines.

Du côté des exportations, des interdictions frappent la vente au gouvernement sud-africain ou à ses agences d'équipement sensible sur le plan militaire — des ordinateurs par exemple — et la vente de pétrole et de produits pétroliers. En outre, les Canadiens qui exportent vers l'Afrique du Sud ne peuvent bénéficier des assurances fournies par la Société pour l'expansion des

exportations ou de l'aide du Programme de développement des marchés d'exportation.

Pour sa part, le gouvernement fédéral n'achète ni biens ni services sud-africains et ne passe pas de contrats avec des entreprises appartenant en majorité à des intérêts sud-africains.

Il convient également de noter que les nouveaux investissements en Afrique du Sud sont interdits, que les banques n'y accordent pas de prêts et que le Canada a résilié l'accord qui permettait d'éviter la double imposition.

Le Code d'éthique à l'intention des entreprises canadiennes ayant une affaire en Afrique du Sud a été renforcé, incitant celles-ci à traiter les travailleurs noirs de façon équitable. De nombreuses sociétés ont volontairement « désinvesti » — c'est-à-dire qu'elles ont cessé leurs opérations en Afrique du Sud.

Les sanctions ont également limité les contacts tant officiels que privés. Les liaisons aériennes directes avec l'Afrique du Sud sont interdites, tout comme la promotion du tourisme. Le Canada n'accorde plus de visas de visiteur aux Sud-Africains.

Les contacts officiels sont surveillés et limités et le Canada a révoqué l'accréditation de cinq attachés sud-africains en poste à Washington.



DOCS
CA1 EA17 87C18 FRE
Le Canada contre l'apartheid : aperçu. -
.B433498x